

Handi-Valide

OCCITANIA

26
09 > 28
09

CUP *Sete*

2025

7^e EDITION

**WEEK-END DE RÉGATES SPORTIVES
COMPÉTITIONS DE NIVEAU NATIONAL
HABITABLES, MONOTYPES, MICRO, DUO-SOLO,
SOIRÉES FESTIVES**

AVIS DE COURSE

WWW.COMITE-VOILE34.FR
COMITE.VOILE.34@GMAIL.COM



Occitania Cup VII (2025)

Avis de Course : Rond Handi - Valide

Grade 5A

Organisateurs :

CDV 34

avec la Société Nautique de Sète

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3 Le règlement sportif de la ligue de voile Occitanie.
- 1.4 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 60.2(a)(1) sera adaptée.
- 1.5 La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.
- 1.6 RCV 61.1(a) est modifiée comme suit : Le fait d'héler « Protest » n'est pas requis, mais devrait être effectué dans la mesure du possible.
- 1.7 RCV 63.3(a) est modifiée comme suit : Le représentant d'un bateau lors d'une instruction au jury n'a pas besoin d'avoir été à bord au moment de l'incident. (Uniquement pour les handicaps lourds).
- 1.8 L'annexe T (conciliation) s'applique.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de courses seront disponibles au plus tard le 26 septembre 2025 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les instructions de course seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne sur Racing Rules of Sailing.
- 3.2 *[DP] [NP]* Pendant qu'il est en course, choisir sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Les Instructions de Course peuvent modifier cette règle pour les régatiers malvoyants.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'Occitania Cup VII "Handi - Valide" est ouverte aux bateaux des classes Hansa 303 solo ou duo, Liberty, Hansa 2.3 avec ou sans commande électrique, Néo 495, 2.4, Miniji, Skud 18 et RS Venture. Ils seront regroupés en intersérie « INQ ».
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :
- a. Licences FFVoile**
- Pour chaque concurrent majeur :
Avoir une Licence Club FFVoile portant la mention « compétition » ou « pratiquant ».
 - Pour chaque concurrent mineur :
Être en possession :
 - soit d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
 - soit d'une Licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant », accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- b. Pour les concurrents non licenciés FFVoile (étrangers ou Français résidant à l'étranger)**
Chaque concurrent devra fournir :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide, couvrant au minimum deux millions d'euros,
 - Pour les mineurs :
l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Pour tout concurrent mineur**
- Une autorisation parentale est obligatoire.
- 4.2.2 si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir règlement : [Cliquez - ici](#))
- 4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne : [CDV 34](#) (ouverture des inscriptions en ligne le 15 août 2025)
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants : forfait de 50€ par coureur sur le rond Handi-Valide.
- 5.2 Les accompagnateurs non régatiers souhaitant participer au repas des équipiers devront régler 17 € par personne, vendredi 26 à la confirmation des inscriptions.
- 5.3 Remboursement des droits d'inscriptions :
- 5.3.1 En cas d'empêchement personnel majeur (merci de présenter un justificatif).
- 5.3.2 En cas d'annulation de la régata, les frais d'inscriptions seront remboursés par le CDV 34.

6. PUBLICITÉ

- 6.1 *[DP] [NP]* Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 *[DP] [NP]* L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

Le programme sera le suivant :

DATE	PROGRAMME	
Vendredi 26 septembre	9h00 – 18h00 19h00	Confirmation d'inscription (passage obligatoire) Cérémonie d'ouverture / Cocktail dinatoire de la ville
Samedi 27 septembre	8h00 – 10h00 10h00 11h30 19h00 20h00	Confirmation d'inscription Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Apéritif du port Repas des régatiers / Soirée musicale
Dimanche 28 septembre	9h30 11h00 Dès que possible	Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Remise des prix

La présence de tous est requise lors des évènements organisés par l'autorité organisatrice.

8. CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.2 Les gilets de sauvetage devront être à la norme CE et être en bon état. Ils seront à faire contrôler à la confirmation des inscriptions et pourront faire l'objet d'un marquage.

9. LIEU

- 9.1 Le plan du lieu de l'épreuve sera défini dans les IC, zone côtière du port de Sète et possibilité Bassin de Thau.
- 9.2 Les zones de courses seront définies dans les IC ZONES DE COURSES.

10. PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

- 11.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 11.2 L'annexe P s'applique comme suit :
- 11.2.1 La P.2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 11.2.2 La P.2.2 est modifiée de telle sorte qu'elle s'applique à toutes les pénalités après la première.
- 11.2.3 La P.2.3 ne s'applique pas.
- 11.3 La pénalité pour une infraction à la règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et la RCV 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

12. CLASSEMENT

- 12.1 1 course doit être courue et validée afin que la régata soit validée.
- 12.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une rubalise fournie par l'autorité organisatrice.

13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord,
- Une VHF,
- Un couteau,
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée,
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long,
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14. EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux s'étant vu attribuer une place au ponton doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée de l'épreuve.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'OCCITANIA CUP est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels remarquables. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.

18 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter le **Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV 34)**
Email : comité.voile.34@gmail.com

Autres contacts :

Présidences Occitania CUP

- Président de la Société Nautique de Sète (SNS) : M. Robert ANDORRA – Tél. : 07 86 49 15 54
- Président du Comité Départemental de Voile 34 : M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55

Responsables de l'organisation

- M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55
- M. Jean-Paul JACQUES – Tél. : 06 70 93 79 36
- M. Jean-Pierre CAVALIERE – Tél. : 06 80 32 97 81
- M. Moussa OUMELABAT – Tél. : 06 71 58 77 26

Responsable RSO : M. Robert ANDORRA Tél | 07 86 49 15 54

Responsable Violence Harcèlement Discrimination : M. Bruno GUTIERREZ Tél : 06 13 56 46 55

Comité

- M. Alain BACHELLERIE PCC – Tél. : 06 72 59 18 16
- M. Jean-Luc BORT PPC – Tél. : 06 64 30 86 29
- M. Hervé TOURNASSAT CC – Tél. : 06 59 98 11 14
- M. Mathieu MAUDET CC – Tél. : 06 15 98 17 25
- M. Nicolas COMPTA PJ – 06 09 35 71 49
- M. Guy VALENTIN PCT – 06 87 97 07 78

Partenariat et conditions de participation :

L'ensemble des clubs habitables des départements de l'Hérault et du Gard sont partenaires officiels de l'Occitania Cup VII. Ils assurent un accompagnement complet aux participants pour faciliter leur inscription, leur préparation et leur déplacement.

Cette collaboration s'inscrit dans un esprit de convivialité et de sportivité, valeurs essentielles à la réussite de la compétition.